Grand Montauban Communauté d'Agglomération

OBJET DE LA DECISION :
ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE « MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT EN EAJE (ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS) DU BATIMENT « POUSSIN » DU COMPLEXE DU RAMIEROU A MONTAUBAN »

DECISION

N° 265/2024

La Présidente du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération,

Vu l'article L.5211-10 du CGCT donnant au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée,
Vu la délibération n°268 du 02 décembre 2022 portant délégation du Conseil à la Présidente,

Vu la consultation n°24/014, passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique ;
Considérant que les critères retenus pour le jugement des offres étaient les suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0%
1.1-. Compréhension des éléments de programme	30.0
1.2- Qualité de l'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur chaque phase (conception et travaux) et pertinence des modalités de gestion administrative et financière du dossier	20.0
1.3- Adéquation et compétences des moyens humains de l'équipe	10.0
2-Prix des prestations	40.0%

DECIDE :

- d'attribuer le marché n° 2401400 « Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement en EAJE (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants) du bâtiment « Poussin » du complexe du Ramièrou à Montauban » au groupement d'entreprises MGS ARCHITECTES / INSE / EMACOUSTIC dont le mandataire est l'entreprise MGS ARCHITECTES, domiciliée 93 faubourg Lacapelle 82000 Montauban, représentée par Monsieur Philippe Soustelle & Elaura Perez et Madame Lucie Del Marco en leur qualité de co-gérants, pour un montant de 56 050 € HT,

Mairie de Montauban – BP 764 – 82013 Montauban cedex
Tél : 05 63 22 12 00 / Fax : 05 63 93 58 00
mairiemontauban@montauban.com
www.montauban.com

- de signer le marché, pour une durée de 19 mois, ainsi que tous les actes et décisions d'exécution en découlant.

Montauban, le 17 juillet 2024
La Présidente
Brigitte BAREGES

Communauté d'Agglomération Grand Montauban

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 22 JUIL. 2024

De sa publication et/ou notification le : 22 JUIL. 2024

Mairie de Montauban – BP 764 – 82013 Montauban cedex
Tél : 05 63 22 12 00 / Fax : 05 63 93 58 00
mairiemontauban@montauban.com
www.montauban.com